



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 30

SEANCE du 30 MARS 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais

APPROUVE :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 janvier 2006
La modification des autorisations de programme et crédits de paiement relatif à la piscine patinoire
La modification des autorisations de programme et crédits de paiement de la Base Nautique de Sangatte
L'inscription de produits irrécouvrables au budget général
L'inscription de produits irrécouvrables au budget assainissement
La création d'une régie de recettes et d'avances pour la perception du produit des entrées du centre nautique patinoire Icéo
La modification de la liste des emplois permanents
Le projet de tracé de la pénétrante Ouest

ADOPTE

Le Budget primitif 2006, budget général, budget annexe assainissement, budget annexe SPANC, Budget annexe zone Marcel Doret.

FIXE

Les modalités d'occupation et de loyers des ateliers relais (lots C1 et C2) sur la zone d'activités des Dunes
Le montant de la Dotation de solidarité communautaire pour 2006
Le montant de subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour 2006

DECIDE :

De fixer le montant des dépenses de formation pour les élus à 701.88 € par élu communautaire
De fixer le taux de taxe professionnelle pour 2006 à 15.70 %
De retenir la procédure optionnelle pour effectuer la provision à venir pour risques et charges éventuelles

EMET :

Un avis favorable à la création d'un poste roulier T4 sur le port de Calais
Un avis favorable à l'aménagement des terre-pleins nord du Bassin Ravisse sur le port de Calais

AUTORISE Monsieur le Président :

- A signer la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de repas.
- A signer la convention financière avec la Caisse des œuvres Sociales du personnel de la Ville de Calais et des établissements publics territoriaux de Calais et du Calais

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

- A signer la convention relative à l'implantation d'une installation de télécommunication à la station Toul
- A signer l'avenant de transfert à la convention de mise à disposition d'un pylône sur le site de la station Toul au profit de la société Orange
- A solliciter la subvention et à signer les actes afférents auprès du Conseil régional dans le cadre du protocole de décentralisation site Pilote du Calais
- A négocier la convention d'occupation du domaine public communautaire du bar restaurant de la piscine patinoire Iceo, après une mise en concurrence adaptée
- A accorder une subvention exceptionnelle à l'Athlétic Boxing Club
- A signer la convention relative à la subvention exceptionnelle pour la retransmission du gala de Boxe



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

Monsieur Jacky HENIN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Calais

à

Monsieur Michel SELINGUE
Maire de Coquelles
980 avenue Charles de Gaulle
62231 COQUELLES

Réf : PW/CC/ASC

A l'attention de la Direction Générale des
Services

Calais, le 05 avril 2006

OBJET : Conseil Communautaire du 30 mars 2006

PJ : compte rendu sommaire

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Dans le respect des dispositions de l'article L5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue en Mairie de Calais le 30 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Jacky HENIN
Député Européen

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.